

**PROCES VERBALDU COSP
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS
DU 29 MAI 2018**

Affaire suivie par Christelle POTIER

PV 2018-05-29

Courriel : christelle.potier@univ-poitiers.fr

APPROUVÉ

Par courrier du Directeur de l'ESPE en date du 23 mai 2018, le COSP de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 29 mai 2018.

Étaient présents :

Président du COSP

- M. Daniel GAONAC'H, Professeur des universités psycho cognitive, ex UP

Membres de droit :

- Mme Valérie LEFEUVRE, Ingénieur d'études, application ENT et web, Imédia, UP
- Mme Sylvaine ROI, Directrice de l'unité d'affaires concours et monde enseignants, CNED
- M. Christophe RABALLARD, directeur délégué aux partenariats stratégiques et à l'innovation (DDPSI)

Personnalités extérieures :

- M Jean-François LEVEQUE, Conseiller de la rectrice IEN-ASH, académie de Poitiers
- Mme Françoise DUJARDIN, IA-IPR Physique-Chimie, académie de Limoges
- M Stéphane GILOT, DAFCO et chargé de mission liaison lycée/université, académie de Poitiers
- M Ivan GUILBAULT, Secrétaire général adjoint, directeur de moyens, académie de Poitiers
- Mme Michèle VINEL, IA-IPR EPS, DAFPEN, académie de Poitiers
- Mme Magali SORIN, Inspectrice formation continue des adultes IEN Sciences et Techniques Industrielles, académie de Poitiers

Membres avec voix consultative :

- M. Mario COTTRON, Directeur de l'ESPE académie de Poitiers, UP
- Mme Christelle POTIER, Responsable des services administratifs, UP
- M David FEVIN, Directeur de l'ESPE, site de la Vienne, UP

Était représenté :

- M Nicolas VIBERT, donne procuration à M. Daniel GAONAC'H

Étaient excusés :

- Mme Emilie CARATINI, Maître de conférences, responsable de la préprofessionnalisation, UFR LL, UP
- Mme Nathalie IMBERT, Maître de conférences Biologie, FST
- Mme Sophie HALLER, Conseillère pédagogique au CRIIP, université de Poitiers
- Mme Dyanne ESCORCIA, MCF Psychologie, ESPE Poitiers

Personne invitée :

- Mme Olga OTERO, Présidente de la Commission pédagogique de l'ESPE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du COSP du 23 mars 2018
- 2- Informations diverses
- 3- Réflexions de la Commission pédagogique
- 4- Informations sur le PIA3
- 5- Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h00, le quorum n'est pas atteint.

1 – Approbation du PV du COSP du 23 mars 2018

Le procès verbal de la séance du 23 mars 2018 est approuvé (sans modification) à l'unanimité.

2 – Informations diverses :

A - Périmètre des futures académies :

M. Cottron reprend l'information concernant la réduction du nombre d'académie à 13 : une de ces académies serait donc sur le périmètre de la Nouvelle Aquitaine : est-ce que cela signifie la fusion des trois rectorats concernés ? Est-ce à terme la volonté de n'avoir qu'une seule ESPE sur cette académie ? Il est trop tôt pour faire des projections sachant que de tels changements imposeraient une réforme des statuts. Il rappelle que l'ESPE est une composante de l'université.

Y. Guilbault précise que suite à une réunion avec le Recteur, il a été rappelé que ces propositions émanent d'un rapport présenté au Ministre, rapport qui n'engage que ceux qui l'ont produit. Les scénarii peuvent être divers en fonction de la structuration des académies et concernant la Nouvelle Aquitaine, l'étendue géographique pose question.

B - Réflexion du MEN sur l'adaptation des ESPE :

M. Cottron déplore que cette réflexion n'émane que du MEN et non d'une réflexion conjointe avec le MESRI. Il explique que le réseau des ESPE se réunit très régulièrement avec des représentants DGESCO, DGRH et DGESIP pour construire un projet autour de la question : comment rendre les ESPE plus performantes ? Et comment rendre le Rectorat plus présent ? Cette dernière problématique n'est pas celle de l'Académie de Poitiers car les liens avec les services académiques sont satisfaisants, mais ce n'est pas le cas pour toutes les ESPE, où ces liens sont parfois inexistantes voir conflictuels. Une réunion avec le recteur est prévue le 12 juin prochain, M Cottron rappelle que l'ESPE de l'académie de Poitiers est en contact quasi quotidien avec les référents du rectorat.

M. Vinel ajoute que suite aux commissions sur le rapport Filâtre, la question de l'implication de l'employeur dans la formation des enseignants du premier degré est mise au cœur des débats, ainsi que la place du concours et les modalités de l'alternance.

M. Cottron évoque également également les positions défendues par le Réseau des ESPE sur les questions autour de la qualité de la formation et du continuum de formation (de la préprofessionnalisation au T2), pour lesquelles on constate de grandes difficultés et disparités entre départements dues au fait que ces PES (enseignants stagiaires) servent parfois de moyens de remplacement. Il est relevé un manque évident de moyens. La CPU plaide en faveur des ESPE sur ces points.

D. Gaonac'h précise en outre que la DGRH se préoccupe de l'adaptation des contraintes avec le terrain pendant l'année de stage.

M. Cottron informe les membres du COSP que Bernard Saint Girons (ex président d'université, ex recteur d'académie et directeur de la DGES) et Monique Ronzeau (IGAENR) ont été chargés de faire une étude sur les ESPE (ils semblent plutôt favorables à la position de la DGESIP). Concernant l'accréditation future des formations de l'ESPE pour 2018-2021, la Rectrice de l'Académie de Poitiers a contribué à la rédaction du dossier tout en maintenant la légitimité de chacune des parties, montrant ainsi la capacité d'avancer dans un climat de relations saines et constructives.

3 – Réflexions de la Commission Pédagogique :

Olga Otéro, Présidente de la commission pédagogique, MCF section 36, vient exposer le travail effectué au sein de cette commission pendant les deux dernières séances (21 mars et 23 mai 2018).

La commission a tout d'abord accompagné les équipes pédagogiques dans le processus de construction de la nouvelle offre de formation et elle souhaite également faire un travail de prospective (accompagnement pour la mise en place du nouveau contrat et bilan).

O. Otero ajoute que cette commission est en attente des demandes et des besoins du COSP.

Les membres de la commission ont défini deux grands axes pour leurs travaux :

- L'amélioration des méthodes de travail au sein de cette commission : il existe un fort taux d'absentéisme aux séances et un problème de mobilisation des membres. O. Otero reconnaît qu'il est difficile de mobiliser les équipes quand les comptes rendus des réunions tardent à être diffusés ; de plus cette commission n'est pas décisionnaire. O. Otero souhaite donc mettre en place un travail par projet avec un rapporteur dédié pour chaque projet.
- Les différents projets/thèmes à examiner :
 - o L'accompagnement à la mise en place des nouvelles maquettes et travail d'évaluation
 - o L'identification d'une urgence : l'e-portfolio
 - o La problématique à moyen terme (veille à opérer) concernant les modifications en lycées et l'impact sur les futurs étudiants de M1 (pluridisciplinarité accrue ?).

En ce concerne le portfolio, une partie seulement des étudiants se l'approprie convenablement, et cet outil ne joue pas le rôle qu'il doit avoir au cœur de la formation (certains formateurs le remplacent par un écrit pour l'évaluation des compétences). Les causes sont multiples : une ergonomie peu attractive au regard des outils collaboratifs mis à disposition du grand public, la redondance avec d'autres outils pour la gestion du stage, une incitation à l'utilisation disparate en fonction des formateurs et des tuteurs.

Ce portfolio devrait être la mémoire du déroulement du stage et un dispositif servant de socle puis d'analyse des pratiques du futur enseignant. Mais pour atteindre cet objectif, il faudra revoir le support (Mahara est peu intuitif), réfléchir aux fonctionnalités à déployer, soumettre la question de l'outil au département stage pour une mise en place à la rentrée 2018.

D. Gaonac'h interroge O. Otero sur l'articulation du e-portfolio avec d'autres outils. O. Otéro explique qu'il n'y a pas d'outils connectés avec Mahara mais plutôt des redondances avec plusieurs autres outils utilisés par la communauté.

M. Vinel ajoute que les tuteurs disposent également de l'application Muses pour le suivi des enseignants stagiaires (où les bilans sont déposés et consultables). Les étudiants ont tendance à privilégier les outils google. Il faut donc trouver un outil plus contemporain qui incite à la pratique réflexive.

D. Févin confirme que Mahara est peu convivial, l'outil Gsuite étant plus adapté (T. Roy a fait des présentations de cet outil collaboratif). V. Lefeuvre informe que la Faculté de Médecine a décidé d'utiliser un autre outil que Mahara.

M. Cottron propose donc un nouveau mode de fonctionnement de la commission pédagogique au regard de l'exposé précédent : 2 ou 3 personnes de la commission s'emparent d'un thème puis font une présentation (suivi et évaluation de tel ou tel aspect de la formation), ils rendent compte après s'être approprié l'analyse (avec la possibilité de faire appel à des extérieurs), de façon à remettre en œuvre le travail des équipes plurielles.

M. Vinel confirme les difficultés de mise en réseau des différents acteurs.

O. Otero souhaite connaître le périmètre de diffusion des comptes rendus de la commission pédagogique (les membres du COSP ? les enseignants des formations MEEF ?). Elle évoque également la possibilité de faire des séminaires, des travaux d'évaluation quant à la mise en œuvre des maquettes (les attendus, les relations référentiel/compétences acquises) car l'évaluation des dispositifs est devenue nécessaire.

M. Cottron propose dans cette optique d'évaluer les effets de la préprofessionnalisation et l'appropriation des cours par les étudiants de M1 n'ayant pas suivi ce parcours en licence.

D. Gaonac'h ajoute que le recrutement d'un ingénieur de recherche serait nécessaire pour l'évaluation des effets de ces dispositifs (démarche scientifique et complexité de l'étude).

O. Otero propose une étude plus « légère » par module, se basant partiellement sur le retour critique des étudiants (ce retour ne peut pas être le seul critère d'évaluation).

D. Févin donne les éléments relatifs à la préprofessionnalisation telle qu'elle sera mise en place à l'université de Poitiers (140 heures d'apports disciplinaires en L2, avec des enseignements qui s'adaptent aux profils des étudiants, et déploiement d'une plateforme pour mettre ces cours à disposition des futurs M1, des stages en L2 et L3, des parcours pour les MEEF premier et second degrés, avec des modules communs /transversaux sur des créneaux banalisés afin d'accueillir tous les étudiants des licences proposant ce parcours).

D. Gaonac'h interroge D. Févin sur la différenciation des étudiants de M1 (ceux ayant suivi la préprofessionnalisation et ceux ne l'ayant pas suivi). D. Févin explique qu'il ne pourra pas y avoir de différenciation des publics au sein de la formation de M1 et les étudiants n'ayant pas suivi les modules de préprofessionnalisation devront suivre les cours en autoformation, l'objectif à terme étant de rendre attractive cette préprofessionnalisation voire un passage obligé.

M. Cottron complète ces propos : la préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement est une option en L2 et un parcours (au sens parcours type) en L3 contenant des ressources incontournables pour la formation des futurs enseignants. L'université de La Rochelle a également construit une préprofessionnalisation au sein des licences mais ce parcours de préprofessionnalisation n'est disponible que pour les MEEF premier degré et commence dès le semestre 2 (L1).

M. Cottron rappelle qu'il existe également une expérimentation pour la mise à niveau en mathématiques des étudiants du M1 MEEF premier degré : le CNED a mis à disposition des supports de cours, des exercices et des personnels pour les corrections des devoirs. Les étudiants des sites 16 et 79 se sont inscrits dans ce dispositif. Suite à cette année test, se pose la question de l'adaptation des contenus et la possibilité de mettre à disposition des futurs M1 des modules de préparation, à suivre pendant l'été. Une évaluation du dispositif est en cours auprès des étudiants concernés et un bilan sera effectué par les enseignants mais il est difficile d'établir un comparatif (sites différents, étudiants différents ...) donc pour évaluer les effets de cette remise à niveau en mathématiques, ce seront des appréciations qui seront remises à la Direction.

S. Roy rebondit sur cette question et informe les membres du COSP qu'il n'y a pas eu d'échange entre le CNED et les étudiants inscrits (83 au total), ces derniers n'ayant pas remis d'exercices à faire corriger (les corrections étaient diffusées à tous). Elle explique que tous les inscrits étaient issus du site de Niort. M. Cottron confirme qu'il y avait bien des inscrits sur les deux sites (Angoulême et Niort) et que l'enquête de satisfaction qui a été menée par les enseignants de mathématiques n'a pas permis de faire remonter des données significatives car le taux de réponse a été très faible.

S. Roy propose que la commission pédagogique s'empare de cette question pour faire évoluer les thématiques abordées dans ces contenus de cours.

O. Otero confirme que, dans le cadre des réformes, il faudra être très attentif au problème des apports scientifiques.

D. Gaonac'h s'interroge sur la meilleure façon de communiquer les travaux du COSP et de la commission pédagogique aux équipes, afin qu'elles puissent s'en emparer et en déduire des initiatives à développer.

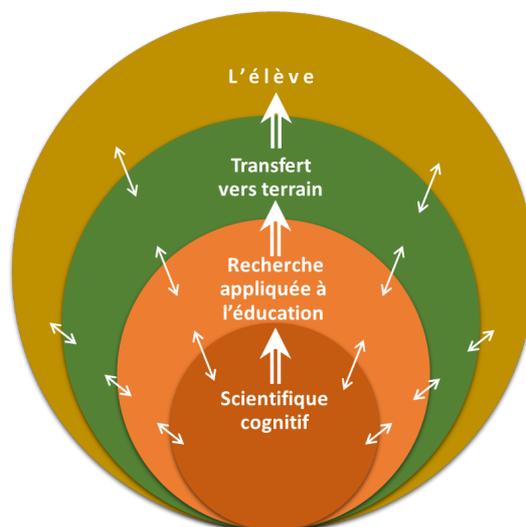
M. Cottron propose que le relais se fasse en réunion des départements et au sein de réunions plus larges pour ne pas se trouver freiné par le verrou de la discipline. Les comptes rendus du Conseil d'Ecole et du COSP sont déposés sur le site internet (public) de l'ESPE et une lettre flash est diffusée tous les deux mois à l'ensemble des personnels de la composante (voir avec le service communication pour une diffusion aux membres du CE et du COSP). Pour élargir la diffusion des informations des instances, il faudrait envisager d'ouvrir un bureau virtuel pour déposer les travaux de la commission pédagogique et de la commission scientifique.

4 – Programme d'Investissement Avenir 3 :

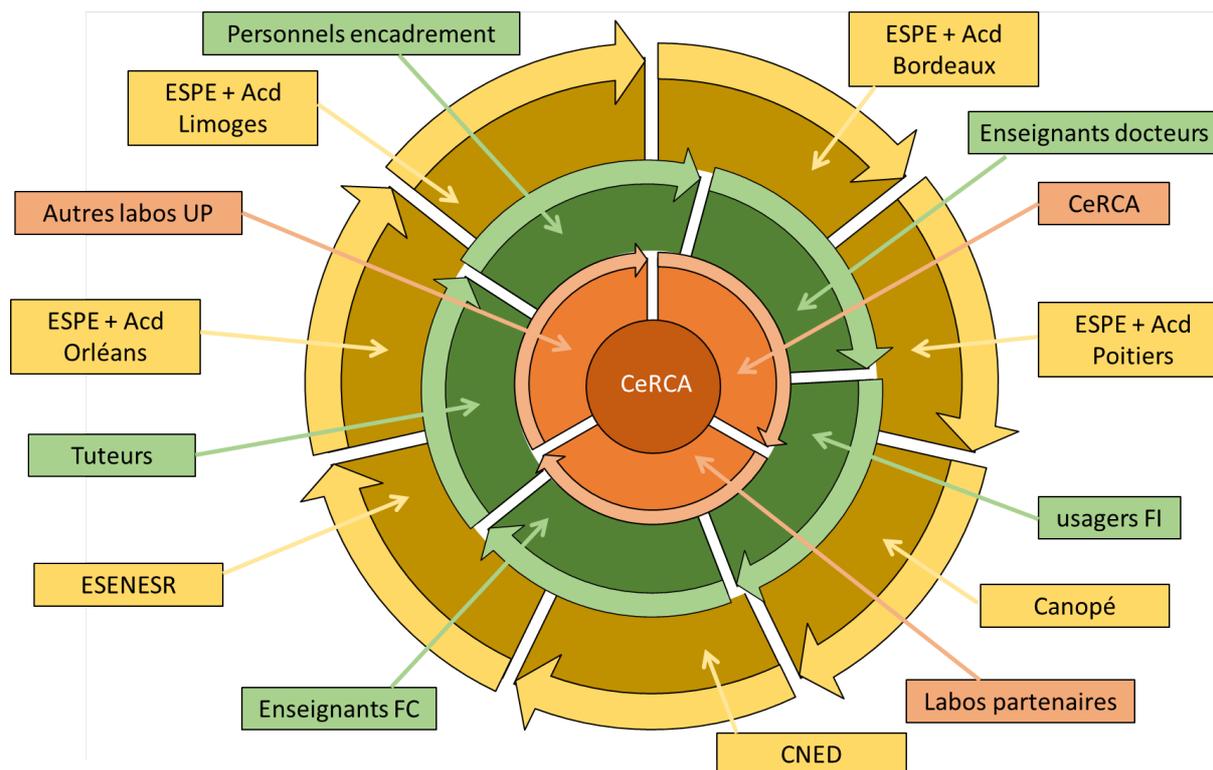
M. Cottron souhaite informer les membres du COSP de l'avancée du projet.

M. Vinel demande si le report de la communication du cahier des charges pour les ESPE du Futur est lié aux différentes réunions autour de l'avenir des ESPE et des formations des enseignants. Au regard du montant du financement annoncé par le Ministère (30 millions d'euros), M. Cottron pense en effet qu'il peut y avoir une pression politique pour l'impulsion des différents projets afin qu'ils soient cohérents avec l'orientation souhaitée par le gouvernement.

Pour ce qui concerne le projet porté par Poitiers, le laboratoire CeRCA est fortement impliqué, le laboratoire TECHNE sera partenaire, les laboratoires GRESCO et FoReLLIS ont été contactés. Plusieurs chercheurs du GRESCO sont favorables pour participer au projet, y compris des enseignants non rattachés à l'ESPE. La directrice du FoReLLIS a souhaité rencontrer M. Cottron et elle est intéressée par l'objet « l'attention » de l'élève » car il peut y avoir des implications en didactique des langues.



- Principe de la construction de la proposition -



- Acteurs et structures engagées -

L'équipe projet est composée de D. Gaonac'h, E. Espéret, N. Vibert, O. Himy, V. Millogo, et M. Cottron.

M. Sorin propose de ne pas exclure les autres types d'apprenants (les apprentis, les adultes en formation continue ...) dans le périmètre de l'objet de recherche.

M. Cottron est favorable car les objectifs à atteindre font appel à des intermédiaires (exemple des tuteurs). Un autre aspect a été ajouté : la formation des docteurs.

D. Gaonac'h convient qu'en tirant le fil de la métacognition comme objet de recherche, il est possible de travailler sur l'attention et des concepts qui doivent être manipulés avec précaution (théorisation didactique, apprentissage explicite ou implicite, apprentissage par immersion comme pour les langues, travaux dans le domaine des neurosciences, contrôle cognitif ou imagerie cérébrale). Il est donc important de cadrer la thématique du projet.

M. Cottron se charge de communiquer les éléments du projet au CNED, à Canopé et à l'ESENER. Des réunions avec les autres ESPE peuvent être programmées sans attendre le cahier des charges, afin que les partenaires potentiels ne soient pas captés pour d'autres projets concurrents.

M. Vinel demande s'il faut attendre le cahier des charges pour construire le projet.

M. Cottron répond que le projet dans ses grands principes pourra être développé même sans le PIA.

Le Vice Président recherche de la région Nouvelle Aquitaine, Gérard Blanchard (ancien président de l'université de La Rochelle) est favorable au projet porté par l'ESPE de Poitiers car les domaines des sciences de l'éducation et du numérique sont déjà des axes à développer au sein de la nouvelle grande région.

Dans le cadre de la Comue, un compte rendu de séance récent évoque également une volonté de développement de l'éducation par le numérique. S'il devait y avoir des financements à la clé, Poitiers serait peut-être déjà largement subventionné pour ces axes de recherche.

En cas de diffusion du cahier des charges pour le PIA 3 ESPE du Futur avant l'été, une dernière réunion du COSP est programmée le jeudi 12 juillet 2018 à 14h00.

Le planning des réunions 2018/2019 sera élaboré et communiqué aux membres du COSP dans les meilleurs délais (première réunion à prévoir dans les 15 premiers jours de septembre). Des élections pour le renouvellement de tous les collèges du Conseil d'Ecole se dérouleront en novembre 2018. Il faudra donc se prononcer sur le projet ESPE du futur avant novembre pour que ce soit la configuration actuelle des instances.

La séance est clôturée à 16h00.

Le président de séance



Le Président de séance,
Daniel GAONAC'H

Le directeur de l'ESPE



Mario COTTRON

La secrétaire de séance



Christelle POTIER